

Patrick Farbos (Cave de Nogaro) : « Surtout n'arrachez pas ! »

France AgriMer expose les aides de l'État à l'arrachage



Patrick Farbos (Cave de Nogaro) : « Surtout n'arrachez pas ! »

Ci-dessus de g. à dr.: Antoine Sempé (vice-président de HDM), Julie David, Patrick Farbos et Sébastien Bourguignon (DG de HDM)

L'assemblée générale de la Cave coopérative de Nogaro, les Hauts de Montrouge (HDM), a lieu le 28 novembre 2025 dans la superbe salle de distillation. En présence de la sous-préfète Julie David (1) et de Lucile Schwartz de France AgriMer (2), dont l'intervention est reproduite à la fin de cet article.



L'assistance

Intervention de Patrick Farbos

Les difficultés

Dans son introduction aux travaux de l'assemblée générale de HDM, le président, Patrick Farbos fait une liste des difficultés que rencontre la viticulture, constatées habituellement :

depuis quatre ans le produit des vendanges est en baisse, alors que les charges augmentent (la récolte 2024 a été particulièrement catastrophique avec un volume de 76 000 hl (contre plus de 120 000 hl en année « normale » et un rendement de 64,6 hl par ha (contre près de 110 en année « normale »)

les charges augmentent : les coûts de vinification sont passés de 19,2 euros/hl en 2023 à 23,3 euros/hl en 2024 ; en revanche, les coûts totaux de la station d'épuration sont passés de 173 215 euros en 2023-2024 à 137 532 euros en 2024-2025

on note la baisse énorme de la récolte de Colombard : 27 000 hl en 2024-2025 contre environ 58 000 hl en 2023-2024

aujourd'hui, les viticulteurs ne peuvent plus compter sur d'autres productions pour compenser leur baisse de revenu

« les pratiques environnementales qui nous sont imposées sont synonymes de faibles rendements »

« personne ne fait plus cas de nous : banques, assurances et maintenant nos politiques ».

Des raisons d'espérer

Et Patrick Farbos donne aussi des raisons de « faire le gros dos » en attendant des jours meilleurs :

« même si l'on n'a pas eu une bonne récolte cette année, notre structure coopérative est là pour nous soutenir (...) » le vin a été payé au même prix que l'année précédente, « évidemment nous ne pouvons payer que le vin apporté »

les comptes 2024-2025 accusent un déficit de 390 000 euros parce que HDM a décidé de maintenir le revenu des vignerons ; comment ? en réduisant les fonds propres

HDM est une famille, dont la labellisation RSE (3) fait ressortir les valeurs : les valeurs d'esprit de famille, de reconnaissance du travail accompli, de fierté de l'ancrage



Joseph Helrich avec Patrick Farbos le 14 juillet 2021

enfin, Joseph Helfrich, président du principal client de HDM, Grands Chais de France (GCF) (4), a promis d'aider HDM à passer le cap : « ils ont les ventes et de nouveaux marchés : nous avons le devoir de produire ! (...) Alors, surtout pas d'arrachage ! (...) On n'a pas investi pour s'arrêter en cours de route ! »

Intervention de Julie David



Julie david et Antoine Sempé

La sous-préfète constate que la coopérative fait face à des défis importants.

Elle remercie HDM pour ces travaux riches et constructifs.

Intervention de Sébastien Bourguignon



Sébastien Bourguignon

Le directeur général de HDM se réjouit de l'esprit de solidarité qui règne dans la coopérative.

Le Conseil d'administration et les vignerons sont très engagés pour promouvoir l'authenticité locale et « ce n'est pas du simple marketing ! ».

Il y a beaucoup d'échanges entre les salariés de la coopérative et les vignerons. D'où l'obtention du label RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) obtenu dès la première certification.

Quelques chiffres

Les 50 familles dont les vigneron sont affiliés à HDM cultivent 1 180 ha. Les collaborateurs de HDM sont au nombre de 23.

En 2024, 76 280 hl ont été récoltés.

Le chiffre d'affaires 2024-2025 est de 9 131 550,26 euros. 68 % du chiffre d'affaires sont apportés par du vin blanc en vrac et 32 % par les produits conditionnés (dont l'Armagnac, le Floc et le Mousquet).



Sylvie Fargal (expert-comptable de la Compagnie Fiduciaire)

Le vin rouge (Cabernet Franc, Cabernet-Sauvignon, Merlot, Tannat) produit 4,9 % du volume produit en 2024-2025.

Le Colombard, représente 36,9 %, le Sauvignon, 28,5 %, le Gros Manseng, 9,1 %, l'Ugni Blanc, 12,9 %, le Chardonnay, 5,4 %, le Baco, 2,4 %.

HDM aide les vigneron :

pour l'achat, la location et la plantation de vignes : 117,02 ha de surface aidée en 2024 contre 126,82 en 2023

pour un montant de 130 859,24 euros en 2024 contre 174 359,07 euros en 2023.

Projets



Mathilde Claret

Mathilde Claret (chargée du marketing) détaille les différents projets en cours de réalisation :

un nouveau logo pour HDM



Le nouveau logo avec le chapeau de mousquetaire

des gammes très riches de vins en bouteille (Des Côtes de Gascogne qui ont du panache!) : notamment, une gamme CHR (caves hôtels restaurants) et une gamme GD (grande distribution).

Intervention de Lucile Schwartz



Lucile Schwartz

Lucile Schwartz donne des indications sur certaines aides, indications que nous reproduisons in extenso :

Bilan de l'arrachage par suite de la guerre en Ukraine : France AgriMer a versé 2 500 000 euros pour 632 ha arrachés dans le Gers et 113 demandes.

Nouveau plan collectif (pour la période 2025-2028) : c'est une décision parue cet été : les inscriptions sont closes mais ne sont pas encore toutes enregistrées par UARVG (union des associations de restructuration gersoises) et ne sont pas encore finalisées ; à ce jour, 353 demandes qui représentent 2107 ha ont été enregistrées dans le Gers et les Hautes -Pyrénées. Le bilan définitif par département n'est pas encore disponible ; la décision annuelle devait être discutée lors du conseil spécialisé France AgriMer du 03.12.2025

Enquête arrachage : une enquête nationale arrachage s'est déroulée cet automne, à la demande des professionnels de la filière. Les intentions déclarées par les répondants en cas d'arrachage subventionné s'élevaient, pour le Gers, à 2243 ha dont 650 ha sous condition (augmentation du niveau de l'aide, possibilité de replanter etc.), pour 341 réponses exploitées au total.

Annonce de la ministre : rappel des mesures d'accompagnement annoncées par madame la ministre de l'agriculture le 06.11.2025 :

prorogation du guichet sécheresse jusqu'au 31 décembre 2026, avec une enveloppe dédiée de plus de 10 millions d'euros pour accompagner l'adaptation des exploitations

prise en charge des cotisations sociales sur le deuxième semestre 2025 à hauteur de 5 millions d'euros

à l'occasion du Sitevi, grand salon des cultures pérennes, en particulier viticole, l'annonce (le 24.11.2025) par la ministre de l'agriculture d'un plan de soutien massif à la filière viticole : une nouvelle enveloppe de 130 millions d'euros pour l'arrachage définitif (cette enveloppe va financer un nouveau plan d'arrachage définitif demandé par la profession viticole ; cet effort vise à rééquilibrer l'offre et à restaurer la viabilité des exploitations en difficulté dans les bassins les plus fragilisés).

La prorogation en 2026 des prêts structurels garantis à 70 % par Bpifrance : ces prêts, déjà allongés à 12 ans et qui ne pouvaient plus être souscrits après 2025, seront ré-ouverts en 2026 ; ils feront l'objet d'une révision de leurs critères pour mieux refléter les spécificités économiques de la viticulture et seront élargis aux coopératives ; la viticulture bénéficiera à nouveau d'allègements de charges MSA l'année prochaine à hauteur de 10 millions d'euros ; les viticulteurs auront toute leur part dans le dispositif exceptionnel de soutien aux trésoreries, dont le principe a été annoncé à Toulouse le 12 novembre dernier en présence du chef de l'État

En complément de l'importante mobilisation du budget national pour soutenir la filière viticole française, **la ministre Annie Genevard a demandé au Commissaire européen à l'agriculture et à l'alimentation, M. Christophe Hansen, de mobiliser la réserve de crise européenne, notamment pour financer la distillation de crise des surstocks non marchands, prioritairement en caves coopératives.**

(1) Directrice du cabinet du préfet. (2) Cheffe de l'Unité production animales et végétales Service France AgriMer DRAAF Occitanie. (3) Responsabilité sociétale des entreprises. (4) GCF, premier metteur en marché d'Europe, achète environ 90 % de la production de vin blanc de HDM. Et GCF a des accords analogues avec la coopérative des Vignerons de Buzet-sur-Baïse (Lot-et-Garonne), Mony-Tauch dans l'Aude et Pfaffenheim dans le Haut-Rhin. L'entreprise a aussi une filiale importante, Lacheteau, négociant leader en vins de Loire.